

ACTUALITÉ

Page 4

■ Entretien

Laurence Dumoulin

« La visioconférence soulève des questionnements qu'on croyait révolus »

Propos recueillis par Delphine Bauer

DOCTRINE

Page 7

■ Constitutionnel

Jean-Claude Zarka

La réforme visant à rétablir la confiance dans la vie politique

BIBLIOGRAPHIE

Page 13

■ Constitutionnel

Jérôme Onno

Le droit interne des partis politiques

JURISPRUDENCE

Page 17

■ Droit international privé

Véronique Legrand

La réserve héréditaire exclue de l'ordre public international (Cass. 1^{re} civ., 27 sept. 2017 et Cass. 1^{re} civ., 27 sept. 2017)

CULTURE

Page 23

■ Exposition

Nicole Lamothe

La folie en tête

Page 24

■ Bibliographie

Céline Slobodansky

Les mystères de Paris

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

ACTUALITÉ

Entretien



« La visioconférence soulève des questionnements qu'on croyait révolus » ^{131x0}

Entretien avec Laurence DUMOULIN, politiste, chargée de recherche au CNRS

Propos recueillis par Delphine BAUER

Laurence Dumoulin est politiste, chargée de recherche au CNRS. Elle co-signe, avec Christian Licoppe, professeur de sociologie à Telecom Paris Tech, le livre « Les audiences à distance. Genèse et institutionnalisation d'une innovation dans la justice », paru aux éditions LGDJ-Lextenso éditions. Ensemble, ils reviennent dans le détail sur la naissance d'un dispositif technique et ses impacts sur la façon d'appréhender les audiences. Avec la visioconférence, de nouveaux enjeux émergent.

Les Petites Affiches : Pouvez-vous rappeler dans quel contexte le système de la vidéoconférence est né ?

Laurence Dumoulin : Sa genèse intervient, pour ce qui est de l'utilisation dans les audiences françaises, à la fin des années 1990. À ce moment-là, le dispositif existe, mais est encore assez peu utilisé dans les différents secteurs de la vie publique. En ce qui concerne la justice, en Italie, il a déjà été testé dans des procès antimafia pour assurer la protection des témoins (1992). Il existe, il est dans l'air du temps, et est utilisé par différents systèmes judiciaires européens et nord-américains, mais en France, son usage se limite à des réunions administratives. L'idée de l'utiliser pour réaliser des audiences naît comme

la réponse à un problème rencontré à Saint-Pierre-et-Miquelon. Un avocat soulève là-bas une irrégularité dans le cadre d'une affaire pénale, en se référant à l'article 6.1 de la Convention européenne des droits de l'Homme : c'était le même juge qui avait connu de l'affaire en première instance et en appel, ce qui est contraire au droit à un procès équitable. Le juge en question se récusait et reconnaît qu'il n'est pas dans « les clous ». La Chancellerie va donc devoir trouver une solution. Différentes solutions sont envisagées mais elles doivent répondre à deux conditions : maintenir les deux niveaux de juridiction à Saint-Pierre, ne pas créer plus de postes de magistrats sur place, faute de candidats.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34